



Préavis au Conseil communal

Rapport de gestion, incluant les réponses de la Municipalité
aux observations de la Commission de gestion 2019

Administration générale

Municipalité

Préavis n°12/2020

Préavis adopté par la Municipalité, le 11.05.2020



Table des matières

1	Rapport de la Municipalité sur sa gestion	2
2	Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2019	2
3	Conclusion.....	4

1 Rapport de la Municipalité sur sa gestion

Conformément aux dispositions de l'article 112 du règlement du Conseil communal et à l'article 93c, al. 2 de la Loi sur les Communes, la Municipalité a l'honneur de présenter au Conseil communal son rapport de gestion sur l'année 2018.

2 Réponses de la Municipalité aux observations figurant dans le rapport de la Commission de gestion 2019

Observation n°1

Sécurité dans les transports scolaires Quel est le point de situation sur la rédaction de ce règlement. La Cogest 2019 souhaite recevoir le règlement global sur les transports scolaires pour la rentrée scolaire 2020.

La finalisation de ce document par l'établissement scolaire a été retardée par la crise du Covid-19. Le règlement sera néanmoins terminé pour la rentrée 2020

Observation n°2

Point de la situation sur l'évolution de l'observatoire de cohabitation? Faut-il y ajouter des améliorations si nécessaires ? Dans quel dicastère appartient cet observatoire dans le budget communal ? La Cogest souhaite recevoir un tableau des statistiques des cas traités

1. Les améliorations nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire sont :

A) Pérenniser l'Observatoire de la meilleure façon possible par la création d'une Commission de la Municipalité, formée notamment de membres du Conseil communal.

B) Créer un dispositif interactif avec la population - type application smartphone - que la crise Covid-19 plaide et démontre comme utile par les temps qui courent...

Que l'Observatoire fournisse un tableau des statistiques des cas traités est tout à fait envisageable et même adéquat. Considérant le rôle d'intermédiaire dans la moitié des cas et dans l'autre moitié là où l'observatoire est régulateur, acteur ou médiateur, il a un devoir de confidentialité lorsqu'il y a interactions avec la police ou d'autres instances officielles par exemple et un devoir de protection des personnes. Dans ces derniers cas, le procédé de la statistique est le plus sûr et le plus instructif et peut bien renseigner le pouvoir législatif.



Observation n°3

Comment la Commune intervient-elle en cas de difficultés avérées par exemple : la maltraitance dans les EMS ? La Cogest propose que l'Observatoire soit à disposition en cas de situations délicates

A ce jour, l'Observatoire n'a pas réfléchi ni été confronté à ce type de problématique. Mais, l'Observatoire aurait compétence pour de telles missions sur le territoire de la Commune. Il pourrait étudier cette possibilité.

Observation n°4

Y a-t-il un tableau récapitulatif sur l'évolution des bornes de recharge avec passages, fréquences et horaire ainsi que la rentabilité sur l'utilisation des bornes pour la Commune ? La Cogest souhaite suivi dans 3 ans

La Municipalité transmettra les chiffres souhaités par la Cogest le moment venu.

Observation n°5

En quoi consiste concrètement la culture du dialogue lors de conflits ? Quelle est la procédure de la "gestion des conflits" dans tous les cas de figure ? La Cogest souhaite recevoir le questionnaire qui est en cours d'élaboration pour la gestion du personnel

La Municipalité communiquera la procédure qui sera proposée aux cadres et collaborateurs de l'administration dès qu'elle sera finalisée.

Observation n°6

Est-ce que le règlement concernant les notes de frais est fait ? La Cogest souhaite consulter le règlement interne dès qu'il sera disponible.

Ce règlement n'a pas encore été formalisé, et sera transmis à la Cogest lorsque cela sera fait.

Observation n°7

Comment est assuré le financement des diverses activités culturelles ? La Cogest souhaite une diversification et l'ouverture de l'offre artistique des spectacles proposés pour tous publics

Ce vœu s'inscrit tout à fait dans la nouvelle stratégie en matière d'offre culturelle qui est en train d'être mise sur pied, à moyen terme, par l'Office des affaires culturelles, manifestations, communication. En voici les grandes lignes:

- *Offrir une plus grande diversité dans les animations proposées dans la Salle des spectacles, notamment au niveau des publics visés (enfants, jeunes, adultes, seniors) et du type d'animations (projections, concerts, spectacles, conférences, etc.)*
- *Privilégier les animations accessibles au plus grand nombre*
- *Donner leur chance à de jeunes ou à des artistes montants*
- *Prévoir un nombre minimal d'animations que l'on veut atteindre chaque année*



3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

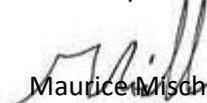
- vu le préavis n°12/2020 de la Municipalité du 11.05.2020 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du rapport de gestion 2019 de la Municipalité
- de prendre acte du rapport de la Commission de gestion 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire


Sarah Miéville

Annexes : rapport de gestion 2019 de la Municipalité ;
rapport de la commission de gestion 2019.